

COMMUNE DE FLETRE – Séance du Conseil Municipal du 24 mars 2016

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune remarque.

Avant de commencer la réunion, Madame Le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : la convention avec la SPA de Merville.

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

COMMUNE DE FLETRE - 59 - BUDGET COMMUNAL		CA	2015
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 459 572,57	G 603 132.12
	Section d'investissement	B 1 009 989.57	H 993 759.80
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 53 826.90	I (si excédent) 53 826.90
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 34 227.72	J (si excédent) 34 227.72
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 1 469 562.14	= G+H+I+J 1 684 946.54
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 0.00	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	= E+F 0.00	= K+L 0.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 459 572.57	= G+I+K 656 959.02
	Section d'investissement	= B+D+F 1 009 989.57	= H+J+L 1 027 987.52
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 469 562.14	= G+H+I+J+K+L 1 684 946.54

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	198 100,00	128 909,52	0,00	0,00	69 190,48
012	Charges de personnel	235 000,00	225 526,78	0,00	0,00	9 473,22
014	Atténuations de produits	160,00	70,00	0,00	0,00	90,00
65	Autres charges gestion courante	72 311,00	67 745,92	0,00	0,00	4 565,08
Total des dépenses de gestion courante		505 571,00	422 252,22	0,00	0,00	83 318,78
66	Charges financières	34 600,00	28 575,55	0,00	0,00	6 024,45
67	Charges exceptionnelles	9 200,00	8 744,80	0,00	0,00	455,20
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	29 922,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		579 293,00	459 572,57	0,00	0,00	119 720,43
023	Virement à la sect ^e d'investis. (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		579 293,00	459 572,57	0,00	0,00	119 720,43
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	896,00	12 779,26	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	33 399,10	44 377,91	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	227 822,00	228 614,50	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	237 349,00	291 373,62	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	13 000,00	14 980,82	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		512 466,10	592 106,11	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	5 155,86	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		512 466,10	597 261,97	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (2)	13 000,00	5 870,15			7 129,85
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		13 000,00	5 870,15			7 129,85
TOTAL		525 466,10	603 132,12	0,00	0,00	0,00
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014		(3) 53 826,90				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 600,00	0,00	0,00	1 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	177 437,00	167 617,73	0,00	9 819,27
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		178 937,00	167 617,73	0,00	11 319,27
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	833 503,00	833 501,69	0,00	1,31
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		833 503,00	833 501,69	0,00	1,31
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 012 440,00	1 001 119,42	0,00	11 320,58
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	13 000,00	5 870,15	0,00	7 129,85
041	Opérations patrimoniales (1)	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		16 000,00	8 870,15	0,00	7 129,85
TOTAL		1 028 440,00	1 009 989,57	0,00	18 450,43
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014		(3) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	191 825,00	187 532,84	0,00	4 292,16
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	420 000,00	420 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		611 825,00	607 532,84	0,00	4 292,16
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	249 387,28	253 226,96	0,00	0,00
1068	Dotations Fonds divers Réserves (7)	130 000,00	130 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		379 387,28	383 226,96	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		991 212,28	990 759,80	0,00	452,48
021	Virement de la section de fonct. (1)	0,00	3 000,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 000,00	3 000,00	0,00	0,00
TOTAL		994 212,28	993 759,80	0,00	452,48
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014		(3) 34 227,72			

Compte Administratif 2015 : Service Assainissement

Section de fonctionnement

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis
011	Charges à caractère général	20 489.00	19 233.10
6061	Fournitures non stockables (Eau - Energie)	2 000.00	1 674.91
615	Entretien et réparations	15 000.00	13 477.86
6156	Maintenance	200.00	204.33
618	Contrôles Assainissement Non Collectif	3 289.00	3 876.00
66	Charges financières	17 774.00	17 773.83
66111	Intérêts réglés à l'échéance	18 235.00	18 234.95
66112	Intérêts courus non échus	- 461.00	- 461.12
67	Charges exceptionnelles	27 132.00	18 332.00
673	Titres annulés	132.00	132.00
6743	Subventions exceptionnelles	27 000.00	18 200.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		65 395.00	55 338.93
023	Virement à la section d'investissement		
042	Opérations d'ordre entre section	13 505.00	13 505.00
6811	Dotations aux amortissements	13 505.00	13 505.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		13 505.00	13 505.00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		78 900.00	68 843.93

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis
70	Ventes produits fabriqués, prestations services	16 619.44	16 651.47
70611	Redevances d'assainissement collectif	15 000.00	14 923.47
708	Produits des activités annexes	1 619.44	1 728.00
74	Subventions d'exploitation	28 380.00	19 350.00
778	Produits exceptionnels	8 000.00	8 000.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		52 999.44	44 001.47
042	Opérations d'ordre entre section	13 521.95	13 521.95
777	Quote-part subventions d'investissement	13 521.95	13 521.95
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		13 521.95	13 521.95
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		66 521.39	57 523.42
002	Excédent de fonctionnement reporté	12 378.61	
002	Excédent de fonctionnement cumulé		1 058.10

Section d'investissement

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis
23	Immobilisations en cours	127 833.05	3 564.00
2315	Instal. Matériel et outillage technique	127 833.05	3 564.00
16	Emprunts et dettes assimilées	23 721.00	23 709.62
1641	Emprunts en euros	23 420.00	23 419.44
1687	Remboursement quote-part emprunt (capital)	301.00	290.18
TOTAL DES DEPENSES REELLES		151 554.05	27 273.62
040	Opérations d'ordre entre section	13 521.95	13 521.95
1391	Subventions d'équipement	13 521.95	13 521.95
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		13 521.95	13 521.95
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		165 076.00	40 795.57

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis
10	Dotations Fonds divers Réserves	66 912.37	66 912.54
10222	F.C.T.V.A.	66 912.37	66 912.54
TOTAL DES RECETTES REELLES		66 912.37	66 912.54
040	Opérations d'ordre entre section	13 505.00	13 505.00
2812	Amortissement : Plantations	150.00	150.00
2813	Amortissement : Station d'épuration	12 110.94	12 110.94
28158	Amortissement : Voirie et réseaux	1 244.06	1 244.06
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		13 505.00	13 505.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		80 417.37	80 417.54
001	Excédent de fonctionnement reporté	84 658.63	
001	Excédent d'investissement cumulé		124 280.60

Celui-ci est adopté à l'unanimité tout comme le compte de gestion présenté par la Trésorerie Principale en tout point semblable au compte administratif

III – COMPTE ADMINISTRATIF Assainissement 2015

Adopté à l'unanimité tout comme le compte de gestion.

IV- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

En 2015, 9 associations flétoises ont reçu 390 €, 4 associations nationales ont eu 357 €, l'USEP 150 €, la bibliothèque 1330 €, le Comité des Fêtes 4725 €, Radio Uylenspiegel 20 €. Cette année une association supplémentaire s'est créée : « Au fil des Notes »

La Chambre des Métiers nous signale que 2 jeunes de la commune sont en apprentissage.

Cette année il est proposé, ceci afin de faciliter les achats de fournitures scolaires d'en confier la gestion à l'APE. Il leur sera versé la somme de 5820 €.

Le Conseil municipal a décidé de maintenir les subventions aux associations au même tarif que 2015, celles-ci ne seront versées qu'après réception des bilans financiers, d'attribuer 180 € à la Chambre des Métiers.

V-SUBVENTIONS : LOGEMENT RUE NATIONALE

1) DETR

Comme chaque année l'Etat octroie, sous certains critères, une subvention DETR. Dans les catégories éligibles figure le développement économique et social notamment le maintien de commerces dans les communes de moins de 3500 habitants (installation ou réinstallation). Notre projet correspond à ces critères. Madame le Maire propose de délibérer pour demander une subvention DETR d'un montant maximal de 40 % soit 163407 €

2) Fonds de Soutien à l'Investissement Local

Deux possibilités ;

Une première enveloppe d'un montant de 45 627 419€ pour les grands projets d'investissement

Une deuxième enveloppe d'un montant de 25 402 925€ pour la redynamisation et le développement des bourgs –centres.

C'est dans le cadre de cette seconde enveloppe qu'il nous est possible de solliciter une subvention. Il est souligné que peuvent être soutenus les projets de redynamisation du commerce indépendant et la construction ou la rénovation de logements. Le montant de la subvention demandée correspond à 40 % du budget total de l'opération : achat + travaux (estimatif) + maîtrise d'œuvre, concessionnaires, fournisseurs énergie soit 163407 €

Le Conseil Municipal valide ces propositions.

VI – INTEGRATION DES SOLDES DES COMPTES DE BILAN DU CCAS

Vu la délibération du Centre Communal d'Action Sociale en date du 30 octobre 2015, concernant sa dissolution à compter du 1^{er} janvier 2016

Suite à l'adoption du Compte Administratif du Centre Communal d'Action Sociale, en date du 24 mars 2016 le Conseil Municipal après avoir délibéré :

INTEGRE dans le Budget Communal les soldes des comptes de bilan du Centre Communal d'Action Sociale,

à savoir :	1021	Dotation	6 034,51
	10222	FCTVA	746,56
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	13 444,99

110	Report à nouveau solde créditeur	2 115,65
192	Plus ou moins-values cessions d'immobilisations	<u>32 993,12</u>
		55 334,83
12	Résultat exercice excédent déficit	982,62
193	Autres différences sur réalisations d'immobilisations	4 742,42
2118	Autres terrains	5 136,50
2182	Matériel de transport	10 299,60
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	28,32
515	Compte au trésor	<u>34 145,37</u>
		55 334,83

VII – SIECF

Le SIECF a décidé de fixer les cotisations comme suit :

- Electricité : 3,10 €/hab
- Gaz : gratuit
- Télécommunication Numérique : 5,50 €/hab Total pour la commune 7569,60€
- Eclairage public maintenance : 2,80€/hab + 0,20€ /hab soit un montant de 2988€. En cas de décision ce jour elle sera effective à partir du 1^{er} janvier 2017, autrement nous avons jusqu'au 30 septembre pour le faire.

Le choix de budgétiser ou fiscaliser ces cotisations doit être renouvelé chaque année par délibération. Les années précédentes ces cotisations étaient fiscalisées. Le Conseil Municipal décide de reconduire la fiscalisation des ces cotisations et de déléguer la compétence maintenance éclairage public pour 2017 à SIECF.

Pour les horloges d'éclairage public : Sébastien Monsimert a demandé 2 devis : Rexel et Magelec . Rexel : 429 €ttc et Magelec : 266 €+ le kit de programmation qui n'est à commander qu'une seule fois dans le cadre du renouvellement progressif de nos horloges. Le Conseil Municipal donne son accord.

VIII- TA

Chaque projet de construction, d'agrandissement, de rénovation ou d'aménagement génère, dans la majorité des cas, une taxe d'Aménagement(TA) et une Redevance d'Archéologie Préventive). La TA comprend une part communale finançant les équipements publics communaux et une part départementale finançant la protection et la gestion des espaces naturels et sensibles ainsi que les dépenses d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement(CAUE). La RAP finance les fouilles archéologiques. Elle est due pour les travaux ou aménagements affectant le sous-sol, pour 2015 le taux de la RAP s'élève à 0,40 %.

Le mode de calcul de la taxe d'aménagement ;

Assiette	X	Valeur forfaitaire en €	X	Taux
Surface taxable créée		705 € le m2		Commune : 2,50 % Département : 1,45 % RAP : 0,45%

Un abattement automatique de 50% est appliqué sur la valeur forfaitaire liée aux surfaces taxables (705€/2 = 352,5€) pour, entre autres, les 100 premiers m2 . Une augmentation de 0,50 % du taux communal se traduirait pour une maison de 140 m2 à 385,25 € supplémentaires.

Le Conseil Municipal donne son accord pour une augmentation de 0,50%.

IX – TAXE D'ASSAINISSEMENT

Suite aux travaux de pose de réseaux les riverains avaient 2 ans pour se raccorder et aussi bénéficier des subventions. Le taux de 80% de raccordés est atteint ce qui permet de convertir l'avance de l'Agence de l'Eau en subvention. Mais aussi le délai de 2 ans passé même les non raccordés devront s'acquitter d'un forfait équivalent à la taxe qu'ils paieraient s'ils étaient raccordés. Les adhérents à Noréade doivent payer le double : il est proposé d'adopter le même principe.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

X – PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT (Service assainissement) AVANT LE VOTE DU BP 2016

Préalablement au vote du budget primitif 2016, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2016 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2015 :

Chapitre 23 10000 €

Compte 2315 10000€

Le Conseil Municipal donne son accord

XI – CREATION DE POSTE

Suite au départ en retraite de Madame Marie-Agnès Verbaere, il est proposé de fixer à 35 heures la durée de travail hebdomadaire de Madame Céline Pacco en tant qu'adjointe administratif, de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 35 heures et de fermer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

X – REGIME INDEMNITAIRE

Un nouveau régime indemnitaire est mis en place. Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel se substitue à tous les autres régimes indemnitaires. De cette mise en place découle l'obligation d'établir un organigramme, des fiches de poste. Cette indemnité prend en compte le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions et valorise au niveau des fonctions la manière de servir. Un montant maximum est fixé par catégorie, le montant versé à l'agent est soumis à l'appréciation de l'autorité territoriale.

Pour l'instant un projet de délibération doit être soumis au CDG pour un passage en commission, suite à l'avis du Comité Technique nous pourrions prendre une délibération.

XI- CONVENTION SPA de MERVILLE

Les années précédentes la CRMF avait une convention avec la SPA de Merville pour recueillir les animaux errants. La CCFI n'a pas prolongé cette adhésion, il revient donc à chaque commune d'adhérer individuellement. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention qui s'élève à 0,67 €/habitant.

XII- DIVERS

ADSL : la couverture à Haut Débit devrait être effective le 1^{er} semestre 2017, c'est un financement Etat, Région, Département, CCFI. Elle couvrirait la commune sur un cercle de 1 km du centre de la commune. Pour ceux qui, aux extérieures ne bénéficieraient pas de cette couverture, il y aurait une possibilité de poser une parabole dont le coût serait approximativement de 450 € avec un remboursement de 350 €. Pose obligatoire d'une armoire dans le Centre à une distance inférieure à 20 m de l'actuelle.

ECOLE : nous avons l'accord pour la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le député Allossery. Le montant est de 1330 € soit 50 % du montant total.

DECISIONS MUNICIPALES

20 février 2016

TRANSFORMATION DE L'IMMEUBLE SISE 542, RUE NATIONALE_:

MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION SANTE

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 avril 2014 donnant délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite de 5 % du montant du contrat initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Madame le Maire accepte la proposition du bureau PREVENTEC, d'un montant de 1 800,00 € H.T. pour la mission de coordination SPS phases conception et réalisation niveau 3A risque particulier en ce qui concerne la transformation de l'immeuble sise 542, rue Nationale à FLETRE.

TRANSFORMATION DE L'IMMEUBLE SISE 542, RUE NATIONALE_ : MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE CONSTRUCTION

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 avril 2014 donnant délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite de 5 % du montant du contrat initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Madame le Maire accepte la proposition du bureau PREVENTEC, d'un montant de 3 680,00 € H.T. pour la mission de contrôle technique construction en ce qui concerne la transformation de l'immeuble sise 542, rue Nationale à FLETRE.